

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 10 Juin 2022

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – M. VILLEGER – M.H. AUBINEAU – P. FREON – G. MICHELY – JP DESLIAS - P. ORMECHE - S. BROUILLET – W. BOURGEAU – A. DUBRUN – F. GUIRAO – E. PILLARD-CLEMENTEL – P. BERTON - C. RAFIN – S. BUTET – J. MARTINEAU – P. MAURY

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MIGNON donne pouvoir à B. LAFAYE - T. DEGRANDE donne pouvoir à MH. AUBINEAU - M.A. CHEVALIER donne pouvoir à K. GAI - J.F. CESSAC donne pouvoir à JP DESLIAS - K. PERROIS donne pouvoir à S. BROUILLET - H. ROSARIO donne pouvoir à E. CLEMENTEL - S. RAYNAUD donne pouvoir à JL. LEVESQUE - S.- DELIMOGEES donne pouvoir à P. BERTON

SECRETAIRE de SÉANCE : Frédéric GUIRAO

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC L'ASSOCIATION COOLAUTO 16

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des Personnes Publiques,

CONSIDERANT la demande de l'association COOLAUTO16, dont le siège social est situé sur la commune de Châteauneuf/Charente, afin d'installer une cabane à dons à l'entrée du lieu-dit « La Combe à Sassou »,

CONSIDERANT que le concept de cette boîte à dons consiste à déposer librement des petits objets de la vie quotidienne et que cette initiative s'inscrit dans le cadre de la solidarité pour tous,

CONSIDERANT que l'emprise de cette boîte à dons ne dépassera pas les 5 M2,

CONSIDERANT qu'il convient de signer une convention d'occupation du domaine public avec l'association Coolauto16,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **PAR 27 VOIX POUR :**

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public, dont le projet figure en annexe, ainsi que tous les documents y afférents, avec l'association Coolauto16.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE